

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 avril 2022

L'an deux mille vingt deux, le jeudi 7 avril à vingt heures trente, le Conseil municipal de Bourgneuf, dûment convoqué par le Maire Paul-Roland VINCENT, s'est réuni au restaurant scolaire. Date de la convocation : 1er avril 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15.

Présents : P-R. VINCENT, J-L. LEGER, M. TIGOULET, D. LEGUAY, A. BODET, L. BERNIER, G. CASSAN, M. BERRY, S. FERRIER, V. LAIGO, N. LITSCHGY, M-F. OLIVIER

Absents excusés : I. CHAOUACHI, T. LACOUE-LABARTHE (pouvoir donné à A. Bodet), R. NAVARRO

<u>Secrétaire</u> de séance : Marie Tigoulet

M. le Maire, constatant le quorum atteint, ouvre la séance et propose de signer le compte rendu de la réunion du 23 mars 2022 en même temps que celui-ci lors du prochain conseil municipal.

1) BUDGET PRINCIPAL:

a) Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2021.

Les documents, Compte Administratif et compte de Gestion, représentent la photographie de l'exercice comptable de l'année écoulée. Ils reprennent l'ensemble des dépenses et des recettes enregistrées par le Trésorier, comptable public, et par le Maire, ordonnateur. Ces documents mettent en évidence le résultat financier de l'exercice 2021 de

M. le Maire présente les résultats de la gestion communale pour l'année 2021.

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

SITUATION BUDGÉTAIRE 2021 FONCTIONNEMENT - Dépenses et Recettes

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Compte	DEPENSES			
	Libellé	Prévisions	Réalisations	% Réalisé
CITAL DI	CHARGES A CARACTERE GENERAL	296 076,00		84,69
CHAP, 012	CHARGES DE PERSONNEL	431 500,00	415 494,00	96,29
CHAP, 014	ATTENUATION DE PRODUITS			
		18 950,00	18 331,00	96,739
CHAP. 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	131 100,00	113 674,92	86,719
CHAP. 66	CHARGES FINANCIERES	17 500,00	15 857,96	90,62%
CHAP. 67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	8 100,00		0.00%
HAP. 68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVIS.	100,00		
HAP. 022	DEPENSES IMPREVUES	8 000,000		0,00%
HAP. 023 \	/IREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	185 000,00		0,00%
		183 000,00	•	0,00%
JIAL LAUL	DEPENSES - SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 096 326,00	814 112,13	74,26%
TAL D	EPENSES - SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 096 326,00	814 112.13	74,26%

C	RECETTES			
Compte	Libellé	Prévisions	Réalisations	% Réalisé
CHAP. 70	PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINI	38 600,00		157,61
CHAP. 73	IMPOTS ET TAXES	593 148,00	557 856,00	94,059
CHAP. 74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	134 031,00	126 097,92	94,089
CHAP. 75	AUTRES PROD. DE GESTION COURANTE	26 010,00	25 193,59	96,869
CHAP. 013	ATTENUATION DE CHARGES	-	64 140,08	
CHAP. 76	PRODUITS FINANCIERS	10,00	4,48	44.80%
CHAP. 77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	300,00	1 919.57	639,86%
OTAL EXER	RECETTES - SECTION DE FONCTIONNEMEN	792 099,00	836 050,68	105,55%
HAP. 002	EXCEDENT REPORTE	372 440,10	95 213,45	25,56%
DTAL	RECETTES - SECTION DE FONCTIONNEMEN	1 164 539.10	931 264,13	79,97%

COMPTE D'INVESTISSEMENT

SITUATION BUDGÉTAIRE 2021 INVESTISSEMENT - Dépenses et Recettes

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

	DEPENSES		and the second	
		Prévisions	Réalisations	% Réalisé
Compte	Libellé	45 770,00	43 809,85	95,72%
CHAP. 16	REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS ET DETTES	43 7 7 6 7 5		
CHAP. 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	115 883,00		0,009
	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	4 918,00	4 918,00	100,009
CHAP. 204	SUBVENTIONS D'EQUI EMETT			
CHAP. 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	628 202,00	200 195,12	31,879
CV40 22	IMMOBILISATIONS EN COURS	232 326,00	189 820,24	81,70
CHAP. 23	INIVIOREISATIONS EN ES	Lange Comment		10.70
TOTAL EXE	DEPENSES - SECTION D'INVESTISSEMENT	1 027 099,00	438 743,21	42,72
TOTAL	DEPENSES - SECTION D'INVESTISSEMENT	1 027 099,00	438 743,21	42,72

	RECETTES		Réalisations	or Déalisé
Compte	Libellé	77271314112		65,48%
CHAP. 10	APPORTS, DOTATIONS ET RESERVES	230 000,61	150 601,54	03,4670
CHAP. 13	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	270 044,00	118 894,53	44,03%
CHAP. 16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	301 260,00	301 760,00	100,17%
	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	185 000,00	-	0,00%
	RECETTES - SECTION D'INVESTISSEMENT	986 304,61	571 256,07	57,929
CHAP. 001	TOUGHD DEPORTE	40 794,39	290 366,93	711,789
TOTAL	RECETTES - SECTION D'INVESTISSEMENT	1 027 099,00	861 623,00	83,899

Ainsi, les comptes de gestion et administratif 2021 de la Commune font apparaître un résultat de clôture excédentaire se composant de la manière suivante :

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
Prévus	1 096 326,00 €	1 096 326,00 €
Prevus Réalisés	814 136,74 €	909 350,19 €
Restes à réaliser	- €	- €
Résultats de l'exercice		95 213,45 €

Section d'investissement	Dépenses	Recettes
Prévus	1 027 099,00 €	1 027 099,00 €
Réalisés	438 743,21 €	729 110,14 €
Restes à réaliser	- €	- €
Résultats de l'exercice		290 366,93 €

Résultat global excédentaire	385 580,38 €
Resultat global excedentalio	

Monsieur Maire, ordonnateur des finances communales, sort de la salle du Conseil et ne participe pas au vote de cette délibération.

M. Gérard CASSAN, doyen d'âge de l'assemblée, demande au Conseil municipal :

- d'approuver le compte de Gestion 2021,
- de donner quitus au comptable du Trésor pour la tenue des comptes de la Commune et
- de voter le compte Administratif 2021 de la Commune, tel que présenté.

POUR: 12

Ne participe pas au vote : 1 (PR Vincent)

b) Vote de l'affectation du résultat 2021

Le Conseil municipal,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021, Constatant que le Compte administratif fait apparaître :

 Un excédent de fonctionnement de : Un excédent reporté de : Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 	95 213,45 € 277 226,65 € 372 440,10 €
 Un excédent d'investissement de : Un excédent reporté de : Un déficit des restes à réaliser de : Soit un excédent de financement de : 	290 366,93 € 40 794,39 € - € 331 161,32 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2021 excédentaire Affectation complémentaire en réserve (1068) Résultat reporté en fonctionnement (002) Résultat d'investissement reporté (001) excédentaire

372 440,10 € 100 000.00 € 272 440,10 € 331 161,32 €

Adopté à l'unanimité.

c) Vote des taux d'imposition

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la Commission des finances réunie le 28 mars 2022,

Considérant qu'il y a lieu de voter les taux d'imposition pour l'année 2022 des taxes suivantes : taxe foncière sur le bâti et taxe foncière sur le non bâti,

M. le Maire, propose de ne pas modifier le taux de la taxe Foncière et le taux de la taxe sur le foncier non bâti.

- Taxe sur le Foncier bâti : 22.31 %, à laquelle s'ajoute la taxe départementale d'un taux de 21.50 % Soit un total de 43.81% pour la taxe sur le foncier bâti.
- Taxe sur le Foncier non bâti : 56.50 %

Adopté à l'unanimité

d) Vote du Budget Primitif 2022

	Dépenses		Recettes				
Chapitre o Opération		BP 2022	Chapitre ou Opération	libellés	Réél 2021	BP 2022	
	TOTAL DEPENSES	1 525 146,26	TOTAL R	ECETTES	708 822,47	1 525 146,2	
001	Sous total Résultat Antérieur Reporté						
20	Dépenses imprévues Invest	1	001	Sous total Résultat Antérieur Reporté	290 366,93	331 161,32	
20	Depenses imprevues invest	24 809,32	10	Sous total dotations fonds divers	233 455,54	198 121,6	
			don		82 854,00	36 654,99	
7.50	T		don	- and a differing of field	50 601,54	61 466,63	
			don	Excédents de fonctionnement	100 000.00	100 000,00	
10000			021	Virement de la section de fonct	185 000.00	150 000.00	
Miles			024	Produits des cessions	100 000,00	65 000.00	
						00 000,00	
QUIPEN	MENTS NON INDIVIDUALISES	504 139,26		EQUIPEMENTS NON INDIVIDUALISES			
16	REMB D'EMPRUNTS ET DETTES	50 013,19	16	EMPRIMENTS FT DETTES ASSUME	301 633,53	130 863,32	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 918.00	13	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	301 260,00	500,00	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	398 636,75	040	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	373,53	74 874,00	
100000		330 030,73	040	amortisst immo incorporelles établissemnts et serv rattachés		4 918,00	
041	constat° dépense totale dans l'actif	50 571,32	041	opération d'ordre	V	50 571,32	
	pérations	996 197.68	TOTAL OF	érations Recettes fléchées			
86	voirie	33 080.00		oracions receites hechees		650 000,00	
182	centre bourg hors marché	32 134,00					
203	local 23	982.00					
206	voirie départ- marché	198 171,88					
207	Nouvelle école	650 000,00	16	Emprunts en euros			
208	pluviale	14 330.00	10	Emprunts en euros	Maria Cara Cara Cara Cara Cara Cara Cara	650 000,00	
209	SDEER 2022	14 099.80					
210	petite enfance	32 000.00					
211	CDA pluviale	5 000,00					
212	communication. Site internet	8 000,00					
213	Toiture local stockage	8 400,00					

Soit un total d'Investissement :

Dépenses :

1 525 146,26 €

Dont 996 197,68 € d'opérations

Recettes:

1 525 146,26 €

FONCTIONNEMENT:

	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2021	2021	2022
chapitre	Article	Désignation	BP	Réalisé	BUDGET
Total gé		DEPENSES - SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 096 326	814 137	1 166 761,18
Total 11	norai	CHARGES A CARACTERE GENERAL	296 076	250 779	354 142,00
Total 12		CHARGES DE PERSONNEL	431 500	415 494	472 630,00
		ATTENUATION DE PRODUITS	18 950	18 331	18 550,00
Total 14 Total 22		DEPENSES IMPREVUES	8 000	-	15 970,18
Total 23		VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	185 000	•	150 000,00
Total 65		AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	131 100	113 675	124 251,00
Total 66		CHARGES FINANCIERES	17 500	15 858	18 000,00
Total 67		CHARGES EXCEPTIONNELLES	8 100	-	8 100,00
		DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROV	100	-	200,00
Total 68 42		OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE S	SECTION		4 918,00

	R	ECETTES DE FONCTIONNEMENT	2021	2021	2022
chapitre	Article	Désignation RECETTES - SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP 1 096 326,00	Réalisé 1 004 563,64	BUDGET 1 166 761,18
Total gé _{Total 002}			277 226,65	95 213,45	272 440,10
Total 013		EXCEDENT REPORTE ATTENUATION DE CHARGES	27 000,35 38 600,00	64 256,68 60 839,04	10 000,00 60 900,00
Total 70 Total 73		PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE IMPOTS ET TAXES	593 148,00	614 195,96 140 584,87	643 880,00 138 635,11
Total 74 Total 75		DOTATIONS ET PARTICIPATIONS AUTRES PROD. DE GESTION COURANTE	134 031,00 26 010,00	27 549,59	40 605,97
Total 76		PRODUITS FINANCIERS PRODUITS EXCEPTIONNELS	10,00 300,00	4,48 1 919,57	300,00

Soit un total de Fonctionnement :

Dépenses :

1 166 761,18 €

Recettes :

1 166 761,18 €

Tel que présenté, le Budget est proposé aux membres du Conseil municipal présents et représentés. Le budget est voté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et la section d'investissement avec les chapitres « opérations d'investissement ».

Adopté à l'unanimité

2) BUDGET ANNEXE:

a) Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2021.

M. le Maire présente les résultats de la gestion communale du budget du multiservices pour l'année 2021 :

Section investissement

Compte	Libellé			
CHAP. 002		BP 2021	Réalisations	% Réalisé
TOTAL	EXCEDENT REPORTE	6 515,59		100,00%
	RECETTES - SECTION DE FONCTIONNEMENT	16 567,39	-,	
CHAP. 16	REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS ET DETTES	7 602,51		=00,00,0
TOTAL EXERCICE	DEPENSES - SECTION D'INVESTISSEMENT			100,00%
CHAP. 001	DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	7 602,51	7 602,51	100,00%
TOTAL	DEPENSES - SECTION D'INVESTISSEMENT	7 488,79	7 488,79	100,00%
CHAP. 10		15 091,30	15 091,30	100,00%
CHAP. 021	APPORTS, DOTATIONS ET RESERVES	7 488,79	7 488,79	100,00%
TOTAL EXERCICE	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	7 602,51	_	0,00%
CONTROL OF THE PARTY OF THE PAR	RECETTES - SECTION D'INVESTISSEMENT	15 091,30	7 488,79	
TOTAL	RECETTES - SECTION D'INVESTISSEMENT	15 091,30	7 488,79	49,62%
		15 051,50	7 400,79	49,62%

Solde 113,72

Avec un reste à réaliser :

0.00

Section fonctionnement

Compte	Libellé			
CHAP. 011		BP 2021	Réalisations	% Réalisé
A. House West and Market	CHARGES A CARACTERE GENERAL	7 406.17		
CHAP. 66	CHARGES FINANCIERES		-	0,00%
CHAP. 023		1 558,71	1 558,71	100,00%
TOTAL EXERCICE	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	7 602.51	-	0,00%
NEW STATE OF THE PARTY OF THE P	DEPENSES - SECTION DE FONCTIONNEMENT	16 567,39	1 550 74	77
TOTAL	DEPENSES - SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 558,71	9,41%
	JOER ENGLOS SECTION DE FONCTIONNEMENT	16 567,39	1 558,71	9,41%

CHAP. 75	ALITHEC PROP. DE CESTI COLOR		of Section	
	AUTRES PROD. DE GESTION COURANTE	10 051.80	10 051.80	100,00%
TOTAL EXERCICE	RECETTES - SECTION DE FONCTIONNEMENT			100,00%
	[MEGETTES SECTION DE PONCTIONNEMENT	10 051,80	10 051,80	100,00%
			The state of the s	

Solde 8 493,09

Avec un reste à réaliser :

0.00

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement:

- 113.72

Fonctionnement:

+8493.09

Résultat global:

+ 8 379,37

M. le Maire expose aux membres de l'assemblée que le Compte de gestion est établi par le Trésorier de Périgny à la clôture de l'exercice.

Il a été visé et le Maire certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux

Monsieur le Maire quitte la salle.

Sous la présidence du doyen d'âge de l'assemblée, M. Gérard CASSAN, le Conseil municipal procède au vote du Compte administratif de l'exercice 2021.

POUR: 12

Ne prend pas part au vote : 1 (PR Vincent)

b) Vote de l'affectation du résultat 2021 :

Le Conseil municipal, après avoir approuvé le Compte administratif de l'exercice 2021, Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de :

8 493.09

Un excédent reporté de :

6 515.59

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :

15 008.68

- Un déficit d'investissement de :

7 602,51

Un excédent ou déficit des restes à réaliser de :

0.00

Soit un besoin de financement de :

7 602,51

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2021 excédentaire.

15 008,68 €

Affectation complémentaire en réserve (1068)

7 602,51 €

Résultat reporté en fonctionnement (002)

7 406,17 €

Résultat d'investissement reporté (001) déficitaire

7 602,51 €

Adopté à l'unanimité.

c) Vote du BP 2022

Le Conseil municipal, après une présentation du budget de fonctionnement et d'investissement, examine les propositions nouvelles du Budget annexe du Multiservices pour l'exercice 2022 :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		CA 2021	BP 2022
023	virt section investissement		7 750,00
65888 sen	vices exterieurs	1	100,00
66111char	ges financieres	1 558,71	1 500,00
61522	batiments publics		10 774,17
verst a l'inv	rest		
	Total	1 558,71	20 124,17

002 excedent reporté N-1 752 revenus loyers	10 051,80	7 406,17 12 718,00
Tota	10 051,80	20 124,17

INVESTISSEMENT		
Dépenses	CA 2021	BP 2022
001 deficit d'invest		7 602,51
rembt du capital 1641	7 602,51	7 750,00
Total	7 602,51	15 352,51

Recettes	CA 2021	BP 2022
021 virt de la section de fonct		7 750,00
1068 excédent de fonct capitalisé	7 488,79	7 602,51
Total	7 488,79	15 352,51

Adopté à l'unanimité

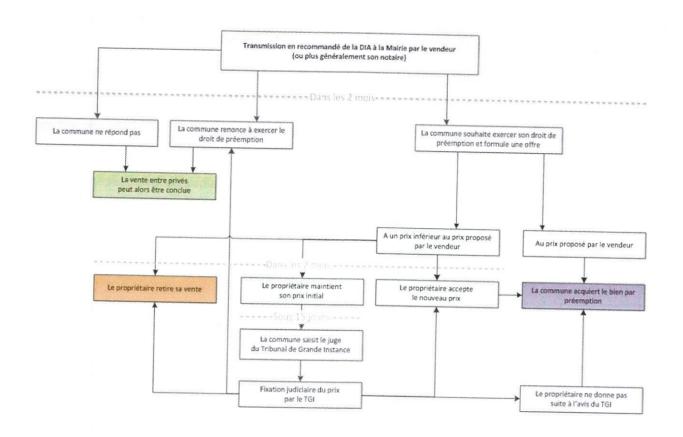
3) DIA DU TERRAIN CRENN - OFFRE DE PRIX - REF : DIA N°17059 22 0008

Maître Amélie BONNEAU, notaire à Bourgneuf, a déposé une déclaration d'intention d'aliéner en mairie réceptionnée contre récépissé le 26/01/2022, concernant la vente pour un montant de 850 000 € d'un immeuble bâti sis 9 rue de la Coppinerie et cadastré sous les références suivantes :

- section B numéro 106, << Le Bourg », d'une contenance de 1 280 m2,
- section B numéro 105, 9 rue de la Coppinerie, d'une contenance de 4 052 m2,

Soit une contenance totale de 5 332 m².

Conformément à la procédure, les services des domaines ont été sollicités afin d'évaluer l'ensemble immobilier dont la valeur vénale a été estimée à 610 000 € avec une marge d'appréciation de 10 % comme indiqué dans l'avis en date du 11/03/2022.



La situation de cette parcelle figurant en zone UV2 au PLUi, s'avère stratégique à plusieurs égards : Publics ciblés :

- Les personnes âgées de la commune qui souhaitent vendre leur logement devenu trop grand mais qui, néanmoins, ne veulent pas quitter le bourg et qui trouverait un logement adapté à proximité des services du centre bourg (cabinet médical, agence postale, épicerie, bibliothèque, salles des associations),
- Les jeunes couples qui veulent s'installer sur la commune mais pour qui le prix du foncier ne permet pas d'accéder à la propriété (pérenniser la vie de village, les classes d'écoles).

La préemption est motivée par un projet conforme aux opérations d'aménagements désignés par l'article L300-1 du Code de l'Urbanisme permettant de créer une MAM, une coopérative d'habitants et une bibliothèque. Cette opération d'aménagement répond donc à l'objectif de mise en œuvre d'une politique de l'habitat et de réaliser des équipements collectifs.

Le projet s'articulera autour de deux priorités :

- Une bibliothèque et une Maison d'assistantes maternelles (MAM) qui seront ainsi à proximité immédiate (limite de propriété cadastrale entre le terrain Crenn et le terrain communal) du nouveau groupe scolaire et des équipements existants (aire de jeux, bâtiment des salles associatives, stade). Ce regroupement des équipements permet de rassembler dans une même zone de mobilité douce en site sécurisée : le pôle scolaire (nouvelle école), le pôle culturel/ associatif (salle des associations et bibliothèque) et un pôle enfance (aire de jeux, MAM). - Une coopérative d'habitants, afin de proposer un habitat intergénérationnel et d'augmenter le parc locatif au niveau communal. Conformément au PLH, la commune souhaite diversifier l'offre de logements et répondre aux attentes des seniors et des jeunes ménages. Le projet comporte 5 logements « jeune famille » en duplexe de 78 à 90 m2 et 12 logements « sénior » en rez de jardin avec une mix de T2 de 45 m2 et de T3 de 53 m2.

Le projet a fait l'objet d'une mise en visuel par FBG Architecture et d'une étude faisabilité pour la coopérative par A-TIPIC (entreprise d'accompagnement de projets d'habitat participatif) et Quartier Fertile.

Des élus s'interrogent sur la nécessité d'une MAM. Le Département cherche des lieux pour en implanter et des subventions sont mobilisables. Marie Berry rappelle que les parents sont en attente de solutions de garde : il ne fait aucun doute que cette MAM répondra aux attentes tant des Novibourgeois que des habitants des communes voisines. Marie Tigoulet confirme qu'il ne fait aucun doute que cette MAM trouvera son public, d'autant que Bourgneuf est un lieu de passage pour de nombreux habitants de la troisième couronne allant travailler à La Rochelle.

M. le Maire propose de réfléchir à l'évolution du centre bourg sur les différents terrains et bâtis de la commune, dont le presbytère. Un cabinet d'architecte assistera la commune dans ses réflexions, la priorité restant aux projets qui s'autofinancent.

Lionnel Bernier propose de revendre tous les anciens bâtiments de la commune et de regrouper sur le terrain du stade la nouvelle école, la bibliothèque, la MAM et la mairie.

Vincent Laigo insiste sur l'esthétique du village et s'inquiète de l'avenir des bâtis existants : il lui semble nécessaire que la mairie en garde la maîtrise. Didier Leguay s'inquiète des quatorze logements prévus. M. le Maire répond que le nombre de logements n'est pas définitivement fixé à l'heure actuelle.

Gérard Cassan rappelle que le village s'est beaucoup développé et s'inquiète de l'arrivée de nouveaux habitants. Marie Tigoulet rappelle que l'objet de la délibération est de proposer une offre de prix au vendeur. Selon elle, le projet reste évolutif.

Aurore Bodet s'inquiète de ce projet privé lié à une coopérative d'habitants. Jean-Louis Léger rappelle que les logements sont de plus en plus chers et qu'il faudra s'habituer à ne plus vivre dans des pavillons individuels. Le prix du foncier devenant dissuasif pour de nombreux jeunes, le projet de coopérative semble prometteur.

M. le Maire rappelle que l'objectif affiché de la CdA est de « bâtir la ville sur la ville », ce qui signifie de nouvelles divisions parcellaires.

Jean-Louis Léger informe que le CUb a été refusé à l'acheteur. Didier Legay et Vincent Laigo estiment que les divers projets de la commune vont être difficiles à mener de front.

Sarah Ferrier s'inquiète du vieillissement de la population de la commune. Elle estime que ce projet permettra d'offrir des logements plus accessibles et de garder un village vivant et dynamique. Marie Tigoulet pense aussi aux personnes âgées qui souhaitent rester vivre à Bourgneuf, mais dans des logements plus petits.

Rappel des étapes :

- 1^{et} avril 2022: Visite du terrain par la commission urbanisme.
- 7 avril : Exercice du droit de préemption par le Conseil municipal.
 Proposition de prix de la commune au vendeur : 550 000 € (soit 10% de moins que l'évaluation des Domaines)
- Etapes suivantes :
 - Soit refus et retrait de la vente par le vendeur.
 - Soit maintien du prix par le vendeur et la commune peut saisir le tribunal de grande instance (après vote en CM).
 - Soit acceptation du prix parle vendeur.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE l'exercice du droit de préemption sur la propriété Crenn tel que présenté ci-dessus.

 DONNE pouvoir à Monsieur Le Maire pour proposer le prix de 550 000 € pour l'achat de ce terrain conformément à l'estimation des Domaines du 11 mars 2022

Contre: 3

Abstention: 1

Pour: 9

Vincent Laigo souhaite un recensement de tous les projets en cours afin d'offrir une vue d'ensemble pour le reste du mandat.

M. le Maire propose de réunir les conseillers municipaux pour définir les besoins de la commune.

4) Chèque vacances pour les salariés

M. le Maire propose que les agents de la mairie puissent disposer de chèques vacances cet été pour un montant de 200 euros par personne : 160 euros seront payés par la commune et 40 euros par l'agent (minimum légal). La mairie versera en outre 10 euros par enfant à charge.

Marie Tigoulet rappelle que l'an passé les agents ont perçu 120 euros de prime covid, et un chèque cadeau à Noël de 100 euros. L'année ayant été très difficile, il serait bon de reconnaître cet investissement auquel elle rend hommage.

Adopté à l'unanimité

5) POINT A DATE « NOUVELLE ECOLE ».

Marie Tigoulet fait un point sur la réunion du Comité technique (CoTech) du jeudi 7 avril.

Les commentaires des conseillers, des enseignants et des agents sur le programmes étaient attendus pour le 7 avril.

Beaucoup de points restent à régler, notamment la superficie du réfectoire. La mutualisation avec la salle associative devra faire l'objet de réflexions approfondies . L'accompagnateur HQE propose des solutions intéressantes tant en termes d'espaces, de flux (dont la ventilation), d'énergies, que de matériaux.

Didier Leguay et Jean-Louis Léger rappellent les avantages apportés par les tableaux blancs interactifs (TBI). Marie Tigoulet répond que, selon Mme Brunel, AMO de la commune, ces points de détail seront abordés ultérieurement. En outre, elle souhaite que le préambule du programme comprenne la présentation du village et la volonté réformatrice et écologique de l'équipe municipale.

Les bâtiments de la nouvelle école devront être compacts pour éviter les déperditions de chaleur : l'idée n'est pas d'avoir un « geste architectural » mais un projet peu énergivore, pratique et bien intégré.

M. le Maire a ainsi souhaité que cette école n'ait pas besoin de climatiseurs dans quelques décennies : il demande que les impacts du réchauffement climatique soient intégrés dans le projet qui sera présenté à la municipalité.

Jeudi 14 avril, une réunion avec les élus et les futurs utilisateurs permettra de présenter le programme finalisé. Ce dernier sera ensuite envoyé aux trois cabinets d'architecte retenus. Le jury final se tiendra le 12 juillet et la Commission d'appel d'offre sera ensuite réunie pour valider le choix.

La taille du réfectoire tiendra compte d'une organisation différente des services : self-service pour les primaires et deux services pour les maternelles (les petites sections mangeraient seuls).

Marie Berry demande à ce que les heures de repas des maternelles soient le moins décalées possible car certains enfants ne prennent pas de petit-déjeuner. Marie Tigoulet en prend note mais rappelle que les petites sections ont besoin de calme pour prendre leur repas, surtout en début d'année scolaire.

Jean-Louis Léger trouve les cuisines proportionnellement trop grandes par rapport aux surfaces des réfectoires. Marie Tigoulet en informera Mme Brunel.

Marie Berry s'inquiète de l'absence de gymnase et des conséquences pour les activités des nombreuses associations de Bourgneuf. Marie Tigoulet estime que le dortoir pourra faire office de salle de motricité, pour peu que la superficie de cette dernière augmente, tandis que la salle associative pourra serir de gymnase en attendant qu'un nouveau gymnase soit construit. L'objectif est de libérer la grande salle associative dès 16h20. Il faudra faire des réunions de concertations avec les différents utilisateurs (écoles, péri-scolaires, associations) pour programmer les activités et les utilisations des salles afin de parvenir aux ajustements nécessaires.

Enfin, M. le maire rappelle que la vie associative est d'une importance essentielle aux yeux du conseil municipal et qu'il est hors de question que les associations soient impactées négativement par le projet de la nouvelle école : des ajustements horaires seront probablement nécessaires, mais ils se feront après avoir été étudiés avec tous les intéressés.

5) QUESTIONS diverses:

Élection présidentielle: planning et rappel du processus de vérification des identités
 M. le Maire rappelle les règles à respecter pour les élections, notamment la présentation impérative de pièces d'identité. Une vingtaine de procurations ont été reçues en mairie. Ne pas oublier de faire signer le registre.

La séance est levée à 22h40.

4.

